
Programme de Formation

DP20 La procédure législative



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début*
fin

Contenu pédagogique



Public visé

Toute personne souhaitant maîtriser le processus législatif



Objectifs pédagogiques

Maîtriser la notion de séparation des pouvoirs entre le "législatif" et "l'exécutif"

Maîtriser la notion de pouvoir réglementaire et de pouvoir législatif

Distinguer projets de loi et les propositions de loi



Description

Introduction et sources du droit parlementaire

L'initiative des lois

L'ordre du jour des assemblées

L'examen en commission

Le droit d'amendement

La séance publique

La navette parlementaire



Le parlementarisme rationalisé

Le rôle du Conseil constitutionnel

L'examen des lois organiques

La LOLF et l'examen des lois de finances

Les ordonnances de l'article 38

Les propositions de résolution



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud